



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120765

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 22/11/2024 10H34 C:025094 I:39626
V/REF : 971675
V/Email reçu le Vendredi 22/11/2024 à 10H34

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 00473
IMMEUBLE : LE BOURG -0473
10 RUE DE L'EGLISE
01990 ST TRIVIER SUR MOIGNANS

Vaulx en Velin, le 17 Décembre 2024

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N10 RUE DE L'EGLISE - LOGEMENT DE LE VALLIER AU 1ER ETAGE - TEL:

MOTIF : INTERVENIR POUR REGLAGE DU VOLET IMPOSSIBLE DE FERMER LE BATTANT DU
VOLET CUISINE AVEC LE CROCHET EXTERIEUR
BATTEUSE AVEC CYLINDRE 5 GOUPILLES
REMETTRE LES CLES A LA LOCATAIRE

Donneur d'ordre : Mme K. MELL

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 28/11 A 11H30 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE LE VALLIER AU 1ER ETAGE
REPLACEMENT DE LA SERRURE BOITE AUX LETTRES
CONTROLE BONNE OUVERTURE/FERMETURE - RAS

CONCERNANT LES VOLETS BATTANTS DE LA CUISINE ET CHAMBRE, LES SYSTEMES
S'ACCROCHENT SUR LES DEUX VOLETS SONT A REMPLACER

LE 16/12 A 08H30 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A 2 PERSONNELS
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE LE VALLIER AU 1ER ETAGE
DEPOSE ET REMPLACEMENT DES BARRES D'ACCROCHES VOLET BATTANT CHAMBRE
MISE EN JEU DU VOLET DE LA CUISINE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 17/12/24 à 10H27 Mme K. MELL

CS LGESTION Email envoyé le 29/11/24 à 07H23 Mme K. MELL

PREVOIR LE REMPLACEMENT DES SYSTEMES D'ACCORCHE DES 2 VOLETS BATTANTS
CHAMBRE ET CUISINE

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4120765

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	70,79	70,79
1,00	MS00083-Rempl.Serrure BL + 2 clés	2	50,56	50,56
1,00	MS00059-Rempl.Arret/Gonds/Penture/Croche	4	45,50	45,50
1,00	MS00063-Reglage d'un volet battant cuis	4	50,56	50,56
TOTAL H.T.				217,41
T.V.A. a 10,00%				21,74
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>239,15</u>

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 971675 du 22/11/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE TREVOUX

21, rue des Magnolias

Le Grandiflora

01600 TREVOUX

Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

10 RUE DE L'EGLISE

01990 ST TRIVIER SUR MOIGNANS

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

00473-00001-00001-00014 H / Type 2 / 01

Etage : 01

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 231009002-1

Délai

Date limite exécution : 07/12/2024

Observations

MUT EX NAVISSEAU DU 5-9-24 EDL 68448

LE VALLIER DU 21-11-24 EDL 72874

**Merci de joindre la locataire pour le RV et lui remettre
les clés de la BAL**

06-45-55-30-86

**Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra
s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.**

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	70,79	70,79	7,08	77,87
MS00063 Réglage d'un volet battant compris resserrage des pentures, ajustage des volets, graissage des pièces en mouvement, y compris toutes sujétions IMPOSSIBLE DE FERMER LE BATTANT DU VOLET CUISINE AVEC LE CROCHET EXTERIEUR	1,00	50,81	50,81	5,08	55,89
MS00084 Batteuse avec cylindre 5 goupilles pour boîtes aux lettres, y compris toutes sujétions	1,00	45,51	45,51	4,55	50,06
				Total H.T.	167,11
				Total TVA	16,71
				Total TTC	183,82

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX

EDN5



Bon de Commande

N° : 971675 du 22/11/2024

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par MELL Karine (Agence Trévoux) le 22/11/2024

Le Responsable
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **10 RUE DE L'EGLISE 01990 ST TRIVIER SUR MOIGNANS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **22/11/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 971675